

PARTICULIERS



Conditions et tarifs
des principales prestations
financières applicables
au 1^{er} juillet 2019

Retrouvez ces tarifs sur bpe.fr
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Pour plus de transparence et pour permettre aux clients de comparer les tarifs des banques, les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de leurs tarifs.

Extrait standard des tarifs au 1^{er} juillet 2019

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet)**Gratuit**
(BPE Direct : bpe.fr) (Hors coût du fournisseur d'accès Internet)
- Abonnement à un produit offrant des alertes
sur la situation du compte par SMS (Pocket info) 0,30 € par alerte reçue⁽¹⁾
- Tenue de compte 4,00 € par mois
soit pour information 48,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement
internationale⁽²⁾ à débit immédiat) 43,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement
internationale⁽²⁾ à débit différé) 45,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement
à autorisation systématique) 34,00 € par an
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro
à un distributeur automatique d'un autre établissement
avec une carte de paiement internationale) **Gratuit**
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol
des moyens de paiement (BPE Protect⁽³⁾) 28,00 € par an
- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
- en agence 4,00 € par virement
- par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat
de prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Commission d'intervention⁽⁴⁾ 8,00 € par opération
avec un plafond de 80,00 € par mois
(soit 10 opérations par mois)

(1) Plafonné à 3,60 € par mois. (2) Cartes Visa Classic® ou MasterCard®. (3) Assureur : Suravenir Assurances. (4) Définition retenue par le décret n°2014-373 : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné à 30,00 € conformément à la réglementation en vigueur.

Certains tarifs sont soumis à la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2019 en France métropolitaine), le montant de la TVA est inclus dans le prix annoncé.

Certains produits ou services sont susceptibles, progressivement, d'être opérationnels ou de ne plus être commercialisés.

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (prise en charge des formalités liées au changement de banque) **Gratuit**
- Service Bancaire de Base⁽¹⁾ **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Liste des opérations automatiques et récurrentes **Gratuit**
(Historique 10 ans maximum)

Relevés de compte

- Expédition de relevé de compte :
 - mensuel à domicile **Gratuit**
 - via l'espace client BPE Direct **Gratuit**
 - autre périodicité à domicile⁽²⁾
(décadaire, hebdomadaire ou quotidien) 1,20 € par relevé
- Récapitulatif annuel des frais **Gratuit**
- Avis de crédit 1,20 € par avis
- Frais de duplicata de relevé de compte 8,70 €

Tenue de compte

- Tenue de compte 4,00 € par mois soit 48,00 € par an
 - Pour les moins de 26 ans (-50%) 2,00 € par mois soit 24,00 € par an
 - Compte équipé d'une offre groupée de services
« Convention BPE ou MyBPE » **Gratuit**
- Tenue de compte inactif⁽³⁾ 2,50 € par mois
soit 30,00 € par an

Services en agence

- Remise de chèque / Paiement de chèque **Gratuit**
- Frais de recherche de documents :
 - Archives simples
(document(s) disponible(s) en agence) 20,50 €
À partir de 10 photocopies 1,00 € par page
 - Archives complexes
(document(s) non disponible(s) en agence) Sur devis

■ Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone...)

BPE Direct

- Internet (bpe.fr⁽⁴⁾) **Gratuit**
- Téléphone **0 821 019 000** Service 0,15 € / appel
* prix appel
- Site mobile et application **Gratuit**

■ Frais d'utilisation des services d'information sur téléphone mobile ou par e-mail

- Pocket info : alerte compte par SMS ou par e-mail 0,30 € par alerte reçue⁽⁵⁾
- Relevé de compte bihebdomadaire⁽⁶⁾ 3,00 € par mois
- Relevé de compte quotidien⁽⁶⁾ 6,00 € par mois

(1) Pour les comptes ouverts sur injonction de la Banque de France conformément à la réglementation.
 (2) Facturation trimestrielle. (3) Les frais sont prélevés dans la limite du solde créditeur ou le cas échéant du plafond réglementaire. (4) Coût de connexion selon fournisseur d'accès. (5) Plafonné à 3,60 € par mois.
 (6) Demi-tarif avec une Convention MyBPE.

Cartes

■ Cotisation carte de paiement

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat)
World Elite™ MasterCard® ou Visa Infinite® 330,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé ou immédiat)
Gold MasterCard® ou Visa Premier® 138,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) MasterCard® ou Visa Classic® :
 - à débit immédiat 43,00 € par an
 - à débit différé 45,00 € par an
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Maestro 34,00 € par an
- Fourniture d'une carte MyBPE rechargeable pour les 12-17 ans 19,00 € par an

■ Cotisation carte de retrait

- Fourniture d'une carte de retrait (interbancaire) Cirrus 29,00 € par an
- Fourniture d'une carte de retrait (interbancaire) MyBPE Cirrus pour les 12-15 ans 10,50 € par an

1 an de cotisation offert sur les cartes MyBPE rechargeable et MyBPE Cirrus si détention d'un Livret Jeune chez BPE.

■ Cotisation carte de crédit

- Fourniture d'une carte de crédit renouvelable MasterCard® 30,00 € par an

■ Retraits d'espèces

- Cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale **Gratuit**
- Cas d'un retrait dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale 2,75 % du montant du retrait + 3,30 € par opération
- Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque :
 - en euro 9,70 €
 - dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75 % du montant du retrait + 7,70 € par opération

■ Paiement par carte bancaire (la carte est émise par la banque) :

- En euro **Gratuit**
- Dans une autre devise que l'euro⁽²⁾ 2,75 % du montant du paiement + 4,60 € par opération

■ Autres prestations liées à la carte

- La sécurité de vos paiements sur Internet :
 - Protection Internet (activer/désactiver l'utilisation de la carte sur Internet)⁽³⁾ **Gratuit**
 - Virtualis (carte virtuelle à usage unique)⁽³⁾ **Gratuit**
- Le blocage géographique de votre carte (blocage et alertes)⁽³⁾ **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel **Gratuit**
- Frais de modification de votre plafond carte **Gratuit**
- Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée avant échéance (toutes cartes sauf cartes défectueuses) 10,20 €

(1) La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Pour les cartes World Elite™ MasterCard®, Visa Infinite®, Gold MasterCard® et Visa Premier® : exonération de tous les frais BPE (commission fixe et commission proportionnelle) lors de chaque utilisation de la carte bancaire hors Union Européenne. Seuls les éventuels frais de la banque étrangère restent à votre charge. (3) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue chez BPE. Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

- Frais de recherche sur opération carte :
 - opération non-autorisée ou mal exécutée **Gratuit**
 - opération autorisée 35,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque 36,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) **Gratuit**
- Service paiement sans contact⁽¹⁾ **Gratuit**

Virements SEPA⁽²⁾ en euros

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros **Gratuit**

- Émission d'un virement SEPA⁽²⁾ en euros

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

- Entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence **Gratuit**
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en agence 4,00 €
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- Virement urgent (virement en date de valeur J) 8,70 €

Frais de mise en place d'un virement permanent **Gratuit**

Frais par virement permanent

- Entre comptes tenus chez BPE :
 - en agence **Gratuit**
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- En faveur d'un compte tenu dans une autre banque :
 - en agence 1,60 €
 - par Internet (BPE Direct) **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision Montant du virement rejeté plafonné à 20,00 € maximum

- Service d'information sur virement SEPA⁽²⁾

- Avis d'exécution d'un virement SEPA 5,60 €

Virements non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽²⁾

La Banque destinataire/émettrice ou correspondante dans le transfert des fonds peut vous imputer ses éventuels frais en complément des frais ci-dessous.

- Émission d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽²⁾

Les virements internationaux en devises sont débités en date de valeur J.

- Frais par virement occasionnel émis :
 - en agence 0,10 % / 27,00 € minimum
 - par Internet (BPE Direct) 0,10 % / 27,00 € minimum
- Frais par virement occasionnel incomplet⁽³⁾ 7,50 €
- Frais par virement permanent 15,00 €
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision 20,00 € maximum
- Commissions additives sur opération non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA (par opération) :
 - commission de change⁽⁴⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum
 - tous frais au donneur d'ordre⁽⁵⁾ 13,50 €

- Réception d'un virement non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA⁽²⁾

- Virement 16,00 €
- Commissions additives sur opération non SEPA ou en devises dans l'espace SEPA (par opération) :
 - commission de change⁽⁴⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum
 - commission de réparation⁽³⁾ 15,00 €

(1) Service disponible uniquement sur les cartes bancaires suivantes : Visa Classic®, MasterCard®, Gold MasterCard®, Visa Premier®, World Elite™ MasterCard® et Visa Infinite®. (2) L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2019 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse. (3) Commission supplémentaire sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque. (4) Commission non perçue pour les opérations en euros. (5) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

■ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Avis d'exécution d'un virement 5,60 €
- Avis de réception d'un virement 5,60 €
- Avis d'opération 6,00 €

Traitement des devises

[Nous consulter](#)

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

- Paiement d'un prélèvement ou TIP SEPA **Gratuit**
- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision 20,00 € maximum
- Frais d'opposition sur prélèvement SEPA **Gratuit**

Chèques

- Délivrance de carnet de remise de chèques **Gratuit**
- Mise à disposition du chéquier en agence **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en France (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 2,30 €
 - en envoi recommandé 8,00 €
- Service de chèque en ligne via BPE Direct⁽¹⁾ (frais postaux inclus) :
 - en envoi simple 1,50 €
 - en envoi recommandé 6,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque 13,70 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 44,00 €
auxquels s'ajoutent :
 - frais de mise en place d'un virement : 0,10 % avec minimum 27,00 €
 - commission de change : 0,05 % avec minimum 16,00 € + commissions additives le cas échéant
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 14,00 € par chèque
- Frais d'opposition chéquier(s) 30,00 €

■ Émission de chèques⁽²⁾ à l'international

- Paiement d'un chèque hors de France (y compris les chèques de banque) 0,10 % / 42,00 € minimum
- Impayé - Prorogation 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾ 0,05 % / 15,50 € minimum

■ Remise de chèques⁽²⁾ à l'international (en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement « Sauf bonne fin » 0,10 % / 37,00 € minimum
- Commission d'encaissement « Crédit après encaissement » 0,10 % / 45,00 € minimum
- Impayé - Prorogation - Avis de sort 50,00 €
- Commission de change⁽³⁾ 0,05 % / 16,00 € minimum

■ Dates de valeur

- Remise de chèque J+1 ouvrable⁽⁴⁾
- Paiement de chèque jour
- Virement en crédit ou débit jour
- Domiciliation de prélèvement jour

(1) Pour un montant maximum de 1 000 €. (2) Les frais supplémentaires pouvant être facturés par les correspondants étrangers sont refacturés le cas échéant au réel. (3) Commission non perçue pour les opérations en euros. (4) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

■ Les Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de paiement
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert autorisé⁽²⁾ ou découvert MyBPE⁽³⁾, délivrance chèquiers⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels)
- Services BPE Direct (Téléphone, Internet, Internet mobile, application mobile et tablette)
- Crédit renouvelable⁽⁵⁾
- BPE Protect Plus⁽⁶⁾
- Chèque de banque⁽⁷⁾
- Alerte compte par SMS et par e-mail⁽⁸⁾

■ Cotisation à une offre groupée de services : la Convention BPE

- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®]
à débit immédiat ou débit différé 9,00 € par mois
- avec carte Gold MasterCard[®] ou Visa Premier[®]
à débit immédiat ou débit différé 16,00 € par mois
- avec carte World Elite[™] MasterCard[®] ou Visa Infinite[®]
à débit immédiat ou débit différé 28,00 € par mois

À partir de la seconde carte dans la Convention, une réduction de 50 % par rapport au prix standard s'applique à la moins chère des 2 cartes, à l'exclusion de celles qui bénéficient déjà d'une réduction de cotisation.

Offre DUO : à partir de la 2^e Convention BPE détenue dans le foyer (sauf offre jeune Convention MyBPE), il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2^e Convention BPE et des suivantes.
Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

■ Cotisation à une offre groupée de services : la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

- avec carte Maestro 2,75 € par mois
- avec carte MasterCard[®] ou Visa Classic[®]
à débit immédiat ou débit différé⁽⁹⁾ 4,50 € par mois
- avec carte Gold MasterCard[®] ou Visa Premier[®]
à débit immédiat ou débit différé⁽⁹⁾ 8,00 € par mois

■ Services optionnels à la Convention BPE

- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽¹⁰⁾ 2,50 € par mois
- Protection Juridique⁽¹¹⁾ 4,10 € par mois
- Carte de crédit renouvelable MasterCard[®]⁽¹²⁾ 1,90 € par mois

(1) L'ouverture d'un compte et la délivrance des moyens de paiement sont soumises à l'acceptation du dossier par BPE. (2) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (3) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG et TAEA indiqués sur le document contractuel. Plafonnement au taux d'usure, susceptible d'évolution. (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) À partir de 18 ans. Offre réservée aux particuliers après étude et acceptation définitive de votre dossier par BPE. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus. (6) Assureur : Suravenir Assurances. (7) 1^{er} chèque par année civile gratuit, au-delà 13,70 € par chèque. (8) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE : deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 3,60 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE. (9) Disponible à partir de 18 ans. Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE pourra faire l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...). (10) Assureur : Suravenir. (11) Assureur : Suravenir Assurances. (12) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation par BPE.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

- Offre GPA 2,90 € par mois
- Frais d'incidents⁽¹⁾ réduits et plafonnés pour les clients détenteurs de l'offre GPA : 16,66 € par mois et 200,00 € par an
 - Dont commission d'intervention⁽²⁾ 4,00 € par opération avec un plafond de 20,00 € par mois

GPA est une offre groupée de services à cotisation mensuelle réservée aux clients ne disposant pas de chéquier et/ou présentant des irrégularités de fonctionnement sur leur compte sur proposition de BPE intégrant notamment :

- une carte de paiement Maestro à autorisation systématique (consultation du compte lors de chaque utilisation de la carte),
- un relevé de compte mensuel,
- l'accès à la gestion de vos comptes sur Internet (accès illimité aux services de banque à distance BPE Direct⁽³⁾),
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- 2 chèques de banque par mois,
- 4 virements SEPA (dont 1 virement permanent) par mois.

5

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Commission d'intervention⁽²⁾ 8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ... 18,00 €
- Frais par saisie-attribution 122,40 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ... 10 % du montant dû au Trésor Public (Perception plafonnée à 100,00 € par SATD)

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision⁽⁴⁾ 14,50 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁵⁾ :
 - forfait par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - forfait par chèque rejeté supérieur à 50 € 50,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision et de tout autre ordre de paiement (par opération rejetée) 20,00 € maximum

Depuis le 01/02/2019, les frais d'incidents⁽¹⁾ des clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'offre GPA sont plafonnés à 25,00 € par mois.

(1) Les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. Ces plafonnements incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention

(2) Glossaire CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) - Définition de la commission d'intervention : somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). (3) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur. (4) Frais perçus uniquement en cas de paiement du chèque ou d'au moins l'un d'entre eux en cas de pluralité. (5) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration Banque de France, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non-paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

Retrouvez les taux d'usure sur tresor.economie.gouv.fr/seuils-de-lusure
(coût de connexion selon fournisseur d'accès).

Découvert

- Utilisation d'un découvert Convention BPE⁽¹⁾
(Intérêts débiteurs) Nous consulter
- Utilisation d'un découvert hors Convention BPE⁽¹⁾
(Intérêts débiteurs) Nous consulter
- Assurance Décès Prévi-Découvert⁽²⁾ 30,00 € par an

Crédits à la consommation

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

- Crédit renouvelable⁽³⁾ Nous consulter
- Commission d'octroi de crédit 1,00 % du montant du prêt
(minimum 75 € - maximum 300 €)

Crédits immobiliers⁽⁴⁾

- Commission d'octroi de crédit 1,00 %⁽⁵⁾ du montant du prêt
/ 900,00 € minimum

Frais et prestations

- Commission d'octroi de crédit (avance sur placement) Nous consulter
- Représentation d'échéance 41,80 €
- Changement de date de prélèvement 22,00 €
- Réédition de tableau d'amortissement 26,00 €
- Demande de décompte de remboursement anticipé
(pour les offres de prêts émises avant le 1^{er} juillet 2016) 17,00 €
- Renégociation de prêt 1,00 % du capital restant dû /
600 € minimum
- Avenant au contrat de prêt (hors renégociation) ... de 450,00 € à 650,00 €
- Frais de désolidarisation
d'un co-emprunteur / caution / associé 350,00 €
- Cautions émises par la banque :
 - frais d'acte simple 35,00 €
 - frais d'acte complexe 110,00 €
 - commission d'engagement perçue
annuellement et d'avance 1,00 % du montant de la caution
75,00 € minimum
- Lettre d'information annuelle des cautions
par engagement cautionné 35,00 € par caution
(Si plusieurs cautions, plafonné à 105,00 € par dossier de prêt)
- Mainlevée de garantie 128,00 €
- Modification de garantie 350,00 €
- Frais d'étude sur offre acceptée
non mise en place 0,75 % du montant du prêt /
150,00 € maximum
- Indemnités de remboursement anticipé Nous consulter

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux d'usure. Taux susceptible d'évolution - dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir). (3) À partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (4) Offre réservée aux particuliers, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur, BPE. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêt qui vous sont faites. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées. (5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPE.

Épargne bancaire

- Frais par transfert⁽¹⁾ (Plan Épargne Logement / Compte Épargne Logement / Plan Épargne Populaire) 80,00 €

Assurance vie

Bon à savoir : pour pouvoir répondre à vos différents objectifs tels que la préparation de la retraite, la constitution ou valorisation d'un capital, la perception de revenus ou la transmission d'un patrimoine, nous disposons d'une gamme étendue de contrats d'assurance vie. Parlez-en à votre conseiller.

Placements financiers

- **Frais fixes par compte** 30,00 € par an (prélevés semestriellement)
- **Droits de garde (par an et prélevés semestriellement)**
 - Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel ARKÉA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA 4,50 €
 - Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPC hors Crédit Mutuel ARKÉA, La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA⁽²⁾ :
 - portefeuille inférieur à 50 000 € 0,21 %
 - portefeuille de 50 000 € à 200 000 € 0,14 %
 - portefeuille supérieur à 200 000 € 0,09 %
- **Frais de Gestion des Titres Non Cotés (TNC)** 80,00 € par an et par compte
- **Relevé spécifique aux instruments financiers**
 - Relevé IFI Impôt sur la Fortune Immobilière (en remplacement du relevé ISF Impôt Sur la Fortune) **Gratuit**
- **Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽³⁾ : rémunération de BPE sur les frais de gestion**

En sa qualité de distributeur, BPE peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion⁽⁴⁾, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocession convenues entre BPE et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu à tout moment, sur simple demande adressée à BPE.
- **Frais de souscription sur OPC**
 - OPC référencés Nous consulter
 - OPC non référencés Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC + courtage de 30,00 €
 - OPC de La Banque Postale AM et Tocqueville Finance SA (hors fonds à formule et fonds à capital garanti) ... 1,00 % de droits d'entrée pas de courtage
 - OPC de La Banque Postale AM (fonds à formule et fonds à capital garanti) Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC pas de courtage
 - Droits de sortie OPC Selon le DICI⁽⁵⁾ de l'OPC

(1) Transfert vers un autre établissement financier. (2) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif. (3) Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) et les FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs). (4) Se reporter au prospectus de l'OPC pour toute information relative aux droits d'entrée, aux frais de gestion et à leur assiette. (5) DICI : Document d'Information Clé pour Investisseur.

■ Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations

- Frais de prise d'ordre en agence 5,00 €
 - Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam (frais de courtage et négociation inclus) :
 - en agence 1,40 % / 15,00 € minimum
 - par Internet 0,60 % / 9,00 € minimum
 - Frais par ordre de bourse (y compris bons et droits de souscription) passé sur les marchés étrangers (hors Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam) (hors frais de courtage et négociation facturables par les opérateurs de marché et correspondants étrangers et taxes de place) :
 - en agence 1,50 % / 50,00 € minimum
 - par Internet 0,65 % / 35,00 € minimum
 - Introduction - Privatisation **Gratuit**
 - Édition d'un avis d'opéré sur le portail Internet épargne financière de BPE **Gratuit**
 - Réédition d'un IFU (Imprimé Fiscal Unique) 4,60 €
 - Dates de valeur :
 - achat au comptant Jour
 - vente au comptant Jour
 - Gestion Sous Mandat sur Comptes-Titres Ordinaires et/ou PEA Nous consulter
- **Frais par transfert de Compte-Titres Ordinaire ou PEA** 110,00 €
- **Divers**
- Étude patrimoniale personnalisée **Gratuit**

8

Assurances et prévoyance

■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (hors convention BPE/My BPE)

- BPE Protect⁽¹⁾ 28,00 € par an
- BPE Protect Plus⁽¹⁾ 38,00 € par an

Bon à savoir : accidents, décès, protection juridique... Parce que les risques existent, BPE vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, votre famille et vous. Parlez-en à votre conseiller ou rendez-vous sur bpe.fr⁽²⁾.

9

Succession

- Études fiscales ou successorales 230,00 € TTC
- Frais de succession en déshérence 30,00 € par an
- Ouverture de succession :
 - inférieure à 5 000 € 135,00 €
 - entre 5 000 € et 20 000 € 235,00 €
 - supérieure à 20 000 € 485,00 €
- Autres prestations Nous consulter

(1) Assureur : Suravenir Assurances. (2) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

Résoudre un litige

Si vous souhaitez transmettre une réclamation liée à une difficulté rencontrée dans le fonctionnement de votre compte ou l'utilisation des services mis à votre disposition, vous devez vous rapprocher de votre Conseiller ou du Directeur de votre agence par tout moyen à votre convenance (courrier, télécopie, mail, téléphone). Vous recevrez sous 10 jours ouvrés maximum un accusé réception de votre réclamation, et dans le délai maximum de 2 mois la réponse de BPE.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BPE vous communiquera une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité d'adresser directement votre réclamation au Service Gestion Clientèle - BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS. Votre demande sera traitée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pourrez saisir gratuitement le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de BPE - 62 rue du Louvre 75002 PARIS ou sur le site www.laposte.fr/mediateurdugroupe.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation, disponible sur le site bpe.fr (coût de connexion selon fournisseur d'accès).

En cas de litige sur un instrument financier, un service d'investissement ou pour les litiges entrant dans le champ de compétence de l'AMF vous pouvez vous adresser au choix soit au Médiateur de BPE soit au Médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 ou sur le site www.amf-france.org/Formulaires-et-declarations/, votre choix étant définitif pour ce litige.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL), à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Le traitement de votre réclamation est gratuit.

La Banque Postale Asset Management - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 5 368 107,80 € - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - 344 812 615 RCS Paris.

Crédit Mutuel ARKÉA - Siège social : 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon. SIREN 775 577 018 RCS Brest. Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable. Agrément collectif 323.

Suravenir - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09). Siège social : 232 avenue du Général Paulet BP 103 29802 Brest CEDEX 9.

Suravenir Assurances - Société Anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 €. RCS Nantes 343 142 659. Code NAF : 6512 Z. Siège social : 2 rue Vasco de Gama, Saint-Herblain 44931 Nantes CEDEX 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

Tocqueville Finance S.A. - Société de gestion de portefeuille - Siège social : 34 rue de la Fédération 75015 Paris - Agrément AMF n° GP 91-12 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 035 215.



BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 102 410 685 €.

Siège social : 62 rue du Louvre 75002 PARIS. RCS Paris 384 282 968.

Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS
sous le n° 07 004 983.

Groupe La Banque Postale



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.